REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_01

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Vers une valorisation du patrimoine bâti hydraulique et agricole du Verdon 2017-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Depuis 2011, un programme de valorisation et de transmission des savoirs faire en matière de patrimoine bâti a permis d'améliorer les connaissances et de commencer à valoriser le petit patrimoine rural bâti non classé. Le Parc présentant une richesse patrimoniale très forte, une convention a été passée avec le service régional de l'inventaire pour progressivement améliorer les connaissances sur le patrimoine bâti lié à l'eau. Ne pouvant afficher un objectif d'exhaustivité due à l'étendue du territoire, un zoom de recherche sera fait sur les patrimoines hydrauliques (canaux d'irrigation, puits, aqueduc, fontaines, …). Ce travail est réalisé par la chargée d'études, déjà en poste, et sera poursuivi dans le cadre de ce dossier sur la période du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018 inclus.

Au-delà des aspects d'amélioration des connaissances importantes pour le Parc, des actions de sensibilisation des propriétaires privés, de formation des professionnels du bâtiment et des agents communaux, permettront de diffuser les savoir-faire traditionnels du Verdon. Un volet d'aide aux communes sera également mis en place par la chargée d'études pour les accompagner dans la construction de leurs projets de restauration de petits patrimoines (accompagnement administratif et technique). Enfin, des chantiers participatifs et des outils de valorisation des savoir-faire seront financés dans le cadre de ce projet.

Cout total HT: ..... **39 000 €**
Europe ..... 16 536 €
Région ..... 14 664 €
Autofinancement ..... 7 800 €

Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter une subvention d'un montant de **16 536 €** dans le cadre du FEADER 2014-2020 pour l'opération « Vers une valorisation du patrimoine bâti hydraulique et agricole du Verdon 2017-2018» ;
- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter une subvention d'un montant de **14 664 €** auprès de la Région;
- de s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- de s'engager à terminer et payer les dépenses correspondantes dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- de s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide au titre du FEADER ;
- d'autoriser le Président du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 24/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_01B-D

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_02

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Coordination 2017 du plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral, sont gérés depuis 1999 par le Parc naturel régional du Verdon. Un plan de gestion définit les actions à mener sur la période 2016-2021.

Pour ce faire, une animation spécifique est assurée depuis plusieurs années afin de mener les actions prévues dans le plan de gestion.

L'objectif de ce dossier est de poursuivre sur 2017 l'animation et la coordination du plan de gestion. Ce dossier prévoit le salaire des deux agents intervenant à mi-temps sur cette mission ainsi que des frais de signalétique.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : ..... **50 000 €**
Conseil Régional (80%) : ..... 40 000 €
Parc du Verdon (20%) :..... 10 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 24/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_03B-D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_03

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Désignation d'un représentant du PNR Verdon au comité de rivière de l'Asse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

A la demande du syndicat mixte de défense des berges de l'Asse, il est proposé aux membres du Bureau de désigner un élu pour siéger au comité de rivière de l'Asse, instance chargée de piloter la mise en place d'un contrat de rivière du bassin versant de l'Asse.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- désignent **M. Jacques ESPITALIER**, pour représenter le PNR Verdon au sein du comité de rivière de l'Asse ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 24/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_04B-D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_04

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Convention d'application opérationnelle « Observatoire interparc SIT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon
Vu le budget du parc naturel régional du Verdon

Les parcs de Camargue, Luberon, Queyras et Verdon ont signé en 2010 une convention concernant le Système d'Information Territorial, et notamment son mode opérationnel de gestion, de financement et d'administration de l'infrastructure de données SIT.

Cette convention prévoyait la déclinaison de conventions opérationnelles sur des thématiques qui s'inscrivent dans le champ du développement de l'outil SIT aux regards des missions des parcs.

Il est ainsi proposé une convention d'application opérationnelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2017 portant sur «l'observatoire inter-parc SIT », action portée administrativement par le Parc de Camargue pour un coût total de 52 000 €, financé à 80 % par la Région et pour laquelle une participation de chaque Parc partenaire est sollicitée à hauteur de 2 000 €.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention d'application opérationnelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2017 portant sur «l'observatoire inter-parc SIT » telle que présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_05

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Convention de partenariat pour la prise de compétence GEMAPI par la Communauté d'Agglomération DLVA

Vu la Loi MAPTAM créant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite « GEMAPI, attribuée aux communes, mais exercée en lieu et place de façon automatique par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

La communauté d'agglomération DLVA souhaite préparer la prise de compétence GEMAPI en s'appuyant sur un travail partenarial avec les différentes structures de gestion et collectivités concernées par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son périmètre.

Dans cette perspective, est constitué un groupe de travail rassemblant ces différents acteurs afin de coordonner les différentes réflexions d'ores et déjà engagées et mutualiser les moyens et les connaissances disponibles.

Il est ainsi proposé une convention de partenariat avec la DLVA ayant pour objet de concrétiser cette volonté et de préciser les modalités du travail partenarial à mettre en œuvre par les sept collectivités signataires : la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse, le Parc Naturel Régional du Verdon, le Parc Naturel Régional du Luberon, le Comité de pilotage du Contrat de Bassin versant du Largue et de la Laye, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance – EPTB de la Durance.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat pour la prise de compétence GEMAPI par la Communauté d'Agglomération DLVA telle que présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention avec les sept collectivités citées ci-dessus, ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_06

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Animation et gestion de l'espace valléen « *Voir le Verdon en Grand ! »*
Plan d'actions 2016 – 2018 – soutien au poste de chargé du programme Espace valléen

Vu la délibération du 23 février 2016 approuvant l'opération « Animation et gestion de l'espace valléen «Voir le Verdon en Grand ! » et son plan de financement pour 3 ans»

La présente opération consiste à mettre en place pendant trois ans un chargé du programme espace valléen qui accompagnera le déploiement du plan d'actions et la stratégie « Voir le Verdon en Grand ».
Il assistera les maîtres d'ouvrage dans le montage des projets et de leur plan de financement, fera le lien avec les partenaires techniques et financiers et assurera l'animation des instances du programme. Il sera également en charge de la gestion de son enveloppe budgétaire.

Par ailleurs, cette opération prévoit la mise en œuvre d'un plan de communication destiné à promouvoir le programme et les actions en découlant.

Considérant le plan de financement suivant modifié pour l'année 2017 :

	taux	*Année 2017*
Coût total HT		48 324,00 €
Coût total TTC		49 844,00 €
FEDER POIA	40%	19 937,60 €
Région massif PACA	40%	19 937,60 €
Autofinancement	20%	9 968,80 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n°
DEL16_11_B8_07

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Année anniversaires des Parcs (dans le Parc du Verdon)

Les Parcs naturels régionaux auront 50 ans en 2017. En effet, c'est le 1er mars 1967 que le décret était signé, instituant ainsi, les Parcs naturels régionaux de France.
La Fédération nationale des Parcs a prévu tout un programme d'actions pour célébrer cet évènement.
2017 sera également marquée par des anniversaires de Parcs en Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 an : Baronnies provençales, Parc des Préalpes d'Azur : 5 ans, Parc des Alpilles : 10 ans, Parc du Luberon : 40 ans, Parc du Queyras : 40 ans, Parc de Camargue : 47 ans et surtout pour ce qui nous concerne, le Parc du Verdon célèbrera ses 20 ans !)

Le Parc naturel régional du Verdon fête ses 20 ans :
Les élus du Parc souhaitent mettre en place une démarche culturelle, patrimoniale, de lien social et de mobilisation citoyenne autour de cette année anniversaire.
Le travail s'axerait sur 20 ans de valorisation des patrimoines dans le Verdon pour montrer et valoriser ceux qui se sont mobilisés pendant cette période, et remercier ces personnes.
C'est tout naturellement et dans une quête de cohérence, que les Parcs et la Région ont souhaité articuler les différents événements : les anniversaires des Parcs, le Mois des Parcs en Région et les fêtes de chaque Parc.

Considérant le plan de financement suivant :
Coût Total TTC : ..... **15 000 €**
Région (100%) : ..... 15 000 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_08

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Qualité des sols en région méditerranéenne : Connaitre et utiliser la qualité des sols comme levier pour accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique (2017 à 2019)

Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant le projet REGAIN initié par le Parc du Verdon, dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et ceci dans le cadre d'une agriculture performante, viable et durable.
Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'amener les agriculteurs à mieux connaitre et comprendre le fonctionnement biologique de leurs sols afin de concevoir des systèmes d'exploitation recentrés sur la qualité des sols.

Durant les 3 prochaines années, une formation sur les indicateurs de la qualité biologique des sols sera proposée aux agriculteurs. Ils seront amenés à relever ses indicateurs sur leurs parcelles, à comparer leurs résultats entre eux et à réfléchir collectivement aux pratiques agro-écologiques qui pourraient être expérimentées sur le plateau de Valensole. Par ce moyen, c'est aussi l'objectif d'améliorer la qualité des nappes d'eau souterraine du plateau qui est visé.

Ce projet est proposé en partenariat avec les structures suivantes :
Chef de file : Parc naturel régional du Verdon
Partenaire 1 : Société du Canal de Provence
Partenaire 2 : Inra UMR Eco&Sols Montpellier SupAgro- Cirad-IRD
Partenaire 3 : Chambre d'Agriculture 04 (CA 04)
Partenaire 4 : Centre régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Considérant le plan de financement modifié suivant :

	Coût total TTC	ADEME (40 %)	Région (30 %)	Conseil Départemental 04 (10 %)	Autofinancement (20 %)
PNR Verdon	**97 340,00**	**38 936,00**	**29 202,00**	**9 734,00**	**19 468,00**
SCP	22 800,00	9 120,00	6 840,00	2 280,00	4 560,00
UMR	18 442,00	7 376,80	5 532,60	1 844,20	3 688,40
Ch. Agri 04	0	0	0	0	0
CRIEPPAM	8 220,00	3 288,00	2 466,00	822,00	1 644,00
	146 802,00	58 720,80	44 040,60	14 680,20	29 360,40

Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat, désignant le Parc du Verdon chef de file du projet ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_09

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Inventaires citoyens de la biodiversité sur le territoire du PNR Verdon

Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
Vu la délibération du Bureau du 18 octobre 2016 ;

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial.

Le Parc du Verdon mène chaque année, depuis 2012, des inventaires citoyens de la biodiversité sur une commune volontaire de son territoire. L'idée étant d'initier une véritable mobilisation citoyenne au niveau local autour d'un projet fédérateur et de patrimoines communs.

Les inventaires sont l'occasion pour les habitants de (re)découvrir le patrimoine naturel de leur commune. Ils permettent aux habitants d'observer et approcher des espèces « communes » avec qui ils cohabitent sans le savoir, ou bien des espèces plus rares, y compris au seuil de leur porte ! Mais ces inventaires sont avant tout une belle aventure humaine, des rencontres avec des naturalistes passionnés qui partagent leurs connaissances et leurs savoir-faire, des échanges qui se déroulent dans une ambiance conviviale et chaleureuse tout au long de l'année au sein de la commune : expositions, courts métrages, conférences, balades nocturnes, ateliers photos, etc.

Considérant le plan de financement modifié suivant :
Coût total TTC : ..... **40 000 €**
Etat / TEPCV (80 %)..... 32 000 €
Autofinancement (20 %): ..... 8 000 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_10

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS PAR LE BIAIS DE LA REGIE DE RECETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus dans le cadre de cette régie de recettes, le vin bio AOP Pierrevert, marqué Parc ;

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10
Guide du sentier découverte de Blieux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Lézard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Le Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Histoire des Gorges – Cru	18,30 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €

… / …

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_10-DE

La Flore du Verdon	20,00 €	/
Guide Dakota « Que faire »	12,80 €	/
Carte IGN	7,00 €	49,00 €
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici »	29,50 €	/
Ecotourisme en région PACA – guide le petit futé	9,95 €	/
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Casquette	7,00 €	50,00 €
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
Revue VERDONS	12,00 €	/
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
Verdon d'autres visages (Biotope éditions)	34,50 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vielles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	10,00 €	47,50 €
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	55,00 €
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	70,00 €
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	22,50 €
Miel – Pozzoni – 250 g	4,80 €	22,00 €
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 3
Vin bio AOP Pierrevert – bouteille de 75 cl	7,00 €	20,00 €

- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 30/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_11

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Remboursement de frais avancés par les agents du Parc

Le Président propose aux membres du Bureau

- de rembourser les agents du Parc qui ont dû faire l'avance de frais pour le compte du Parc, à l'occasion de la fête du Parc à Trigance le 25 septembre 2016 :

Jordan LACOSTE .....viennoiseries ..... **27,25 €**
Mathilde GRANGE .....bouquet de fleurs..... **40 €**

- de rembourser exceptionnellement Elodie MASSON, chargée de projet évènementiel, en charge de l'organisation de la fête à Trigance, dont la résidence familiale est à Trigance, ses frais de repas pris avec le reste de l'équipe pour des contraintes logistiques ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le remboursement des frais aux agents tels que présentés ci-dessus, sur la base des justificatifs ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 30/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_12

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Anticipation du versement de la cotisation 2017 à l'association Vélo Loisir Provence

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu le budget 2016 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Parc du Verdon assure depuis 2013 la Vice-Présidence de l'association aux côtés du PNR du Luberon et verse une cotisation annuelle à l'association d'un montant de 7 000€.

Les membres du Bureau ont validé par délibération du 18 octobre 2016, le renouvellement de la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence pour 3 années (2016-2017-2018)

Pour l'année 2016, eu égard aux retards de lancement du programme Leader « Le Verdon réinvente sa ruralité » dans lequel il est prévu de financer une grande partie de l'animation du projet « le Verdon à Vélo », l'association se retrouve en difficulté financière d'environ 15 000€.

Dans ce cadre et à titre exceptionnel, le Président propose aux membres du Bureau, d'anticiper le versement de la cotisation 2017 à l'association, afin de pallier aux difficultés de trésorerie transitoires liées au retard de démarrage du programme Leader.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le versement anticipé de la cotisation 2017 à l'association Vélo Loisirs Provence pour un montant de 7 000 € sur le budget 2016 du Parc ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_13

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Appel à projet TEPCV – Je roule au solaire dans le Verdon
Solutions de mobilité et de production autonomes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
Vu la délibération du Bureau du 18 octobre 2016 ;

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte au niveau territorial.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Energ'etic 04, la toiture de la ferme caprine pédagogique a été équipée de panneaux photovoltaïques ;

Cette production en auto consommation alimenterait divers usages : borne de recharge pour les véhicules électriques si ces derniers sont « à quai » en journée ainsi qu'une partie des usages électriques des bureaux de La Bastide (couverture d'environ 1/3).

Dossier 1 : Acquisition de 2 véhicules électriques

2 Véhicules électriques HT : ..... **41 334 €**
Bonus écologique ..... 20 000 € (10 000 € X 2)
TEPCV (Etat) 80 % après déduction bonus ..... 17 067 €
PNR Verdon ..... 4 267 €

Dossier 2 : Mise en œuvre d'un dispositif de gestion au service de l'autoconsommation d'énergie solaire et de la mobilité

Connexion seule des panneaux photovoltaïques non encore connectés de la ferme caprine (12 KWc de puissance), matériel (micro-onduleurs, boitier de gestion, borne de recharge), tranchée VRD pour les 2 véhicules électriques + liaison bergerie – bastide de Valx pour faciliter la consommation de la production

Coût total HT :..... **31 000 €**
TEPCV (Etat) : 80 % ..... 24 800 €
PNRV : 20 % ..... 6 200 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_14

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

Appel à projet TEPCV – Observatoire territorial de la biodiversité

Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
Vu la délibération du Bureau du 18 octobre 2016 ;

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte au niveau territorial.

Pour sa mission d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et son rôle de porter à connaissance, le Parc naturel régional du Verdon a privilégié la réalisation en interne de certains inventaires et suivis naturalistes, permettant à la fois aux agents du Parc de monter en compétences et au Parc d'être plus visible sur le terrain auprès des habitants. Les inventaires réalisés en prestation sont réservés aux inventaires nécessitant une technicité et/ou des moyens techniques non disponibles ou difficiles à acquérir en interne.
Cela permet également au Parc de rationaliser les coûts tout en emmagasinant davantage de connaissances, que par le biais de seules prestations (prestations = coûts + importants et moins d'inventaires réalisés, à des échelles plus restreintes également).
Ces inventaires et suivis, priorisés sur des espèces représentatives du territoire et à enjeux, permettront au Parc de mettre en place un observatoire de la biodiversité sur son territoire, en lien avec les enjeux et pressions identifiés dans la Charte du Parc. Cet Observatoire sera un outil important pour la révision de la Charte.
Il est ainsi proposé de reconduire deux mi-temps pour l'année 2017 qui s'articulent en synergie avec le dispositif des écogardes ».

Coût total TTC : .....**67 800 €**
Etat TEPCV / ADEME (80%).....54 240€
Autofinancement (20%) : .....13 560 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_15

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2010-2014, prévoyant notamment, l'installation d'une activité caprine fromagère sur la ferme caprine pédagogique.

Vu la convention d'occupation temporaire d'un bâtiment agricole entre le Parc du Verdon et les 3 chevriers (Céline BERTHIER, Julie LEDOUX et Benoît PAYOT) en date du 19 janvier 2015, complétée des avenants n° 1 et n° 2.

Considérant la décision personnelle de Mme Céline BERTHIER de quitter le GAEC Ferme de Fabrigoules.

Considérant que la convention attribuant au GAEC l'usage de la ferme et des terres sur le Domaine de Valx-Félines prévoit qu'en cas de sortie d'un des associés du GAEC, une nouvelle convention soit établie au bénéfice des associés restants si ceux-ci justifient de leur possibilité de poursuivre l'exploitation.

Mme Julie LEDOUX et M. Benoît PAYOT ayant fait part de leur volonté de poursuivre les activités du GAEC, il est proposé aux membres du Bureau de valider une nouvelle convention à leurs noms et dans les mêmes conditions que la convention précédente et des deux annexes qui l'ont modifiée.
Cette nouvelle convention sera donc établie à partir du 1er janvier 2017 (date officielle d'évolution du GAEC) et jusqu'au 31 janvier 2020 pour un montant de redevance non modifié :

- Redevance au titre de la mise à disposition du bâtiment : 5700 €/an,
- Redevance au titre de la mise à disposition des terres agricoles : 436 €/an,
- Provision pour charges (consommations d'eau et d'électricité) : 200 €/mois.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire ainsi proposé entre le PNR Verdon, le Conservatoire du Littoral et le GAEC Ferme de Fabrigoules (Julie Ledoux & Benoît Payot),
- Autorisent le Président à signer cette convention,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_16B-D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_16

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA MAISON « COURBON »

Annule et remplace la délibération enregistrée en Préfecture le 08/12/2016 suite à une erreur de saisie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2010-2014, prévoyant notamment, l'installation d'une activité caprine fromagère sur la ferme caprine pédagogique.

Vu la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'une maison d'habitation entre le Parc du Verdon et et Céline BERTHIER, Julie LEDOUX et Benoît PAYOT, pour la période du 15 décembre 2013 au 15 décembre 2016

Considérant la décision personnelle de Mme Céline BERTHIER de quitter le GAEC Ferme de Fabrigoules.

Considérant la nécessité de renouveler cette convention qui arrive à échéance.

Il est proposé aux membres du Bureau une nouvelle convention pour la période du 15 décembre 2016 au 31 janvier 2020, précisant les modalités d'occupation de ce bâtiment à usage d'habitation et fixant la redevance due par les occupants au Parc du Verdon d'un montant de 450 € / mois.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du bureau :

- Approuvent la convention ainsi présentée pour la période du 15 décembre 2016 au 31 janvier 2020 ;
- Autorisent le Président à signer cette convention portant autorisation d'occupation temporaire d'une maison d'habitation avec Julie LEDOUX et Benoît PAYOT,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_17

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OPERATION GRAND SITE ET REPRESENTANT DU PARC DU VERDON AU RESEAU DES GRANDS SITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Parc du Verdon porte l'animation de l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon et dans ce cadre co-anime (avec le Sous-Préfet) le Comité de pilotage de l'OGS et participe au Réseau des Grands Sites.

Depuis de nombreuses années, ces deux fonctions étaient assumées par André Gaymard, Maire de Comps-sur-Artuby, ayant récemment fait part de sa volonté d'arrêter tout engagement de ce type.

Il est proposé aux élus du Bureau de désigner un nouveau référent pour assurer la fonction de Président du comité de pilotage OGS et pour représenter le Parc du Verdon au Réseau des Grands Sites de France aux côtés du Président du Parc.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du bureau :

- Désignent Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, Présidente du Comité de pilotage OGS ;
- Désignent Mme Michèle BIZOT GASTALDI et M. Bernard CLAP, représentants du Parc du Verdon au Réseau des Grands Sites de France ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161122-DEL16_11_B8_18B-D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle de l'Aiguières à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	11+1	12
Total des voix : 16		

Date de convocation
10/11/2016

Délibération n° DEL16_11_B8_18

Etaient présents :
10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Jean BACCI a donné pouvoir a Eliane BARREILLE

SIGNATURE DES CONTRATS DE RURALITE

Pour une meilleure coordination des divers dispositifs et financements de l'État, le comité interministériel aux ruralités a décidé le 20 mai 2016, de les regrouper dans des contrats de ruralité uniques qui seront signés avec les intercommunalités et les pôles d'équilibre des territoires. Les premiers contrats de ruralité devront être élaborés avant la fin de cette année et signés avant le 30 juin 2017 pour une durée de 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Equivalent d'un contrat de ville, appliqué à un territoire rural, le contrat de ruralité coordonne tous les outils, dispositifs et moyens existants (CPER, ZRR, DETR, FSIL) pour le développer et accélérer les projets concrets au service des habitants et entreprises. Il s'articule autour de six volets prioritaires :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité : économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

Ils sont signés entre l'État et le président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ou le(s) président(s) de l'EPCI pour les territoires où il n'y a pas de PETR et le Président du Parc naturel régional.
Peuvent être bénéficiaires des subventions sur les actions d'investissement uniquement : les communes, les intercommunalités et une liste d'acteurs publics qui reste à valider avec les services de l'Etat.

Pour l'heure, le Parc a été associé à la construction du projet de contrat de ruralité porté par les intercommunalités du Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var (future communauté de communes Alpes-Provence-Verdon Terres de lumière). Un autre projet pourrait apparaître sur la Communauté de communes lacs et gorges du Verdon.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer les contrats de ruralité qui seront mis en place sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du bureau :

- Autorisent le Président à signer les contrats de ruralités qui seront mis en place sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon dans la mesure où ils permettront la mise en œuvre la charte du Parc du Verdon et seront cohérents avec cette dernière ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le